

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**UN IMMEUBLE AVEC VUE MER** sis sur le Port de Plaisance de la Commune de LA SEYNE SUR MER, 23 Quai Gabriel Péri, Cadastrée Section AM N° 496 les lots de Copropriété N° 1, 2, 3 et 4 représentant une superficie habitable de 321,54 m<sup>2</sup>

### **MISE A PRIX**

**SOIXANTE DIX MILLE EUROS ..... 70 000,00 €**

**Visite assurée sur place par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE - Commissaires de Justice Associés à TOULON – le LUNDI 26 MAI 2025 de 14 h 00 à 15 H 00**

L’Adjudication aura lieu le **JEUDI DOUZE JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ à QUINZE HEURES**, à l’Audience du Juge de l’Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

### **CREANCIER POURSUIVANT**

**Monsieur André, Paul, Elie, Mathieu CASSÈSE** né le 11 Juin 1963 à TOULON, de nationalité Française, Conseiller Scientifique demeurant et domicilié, 48 Lotissement des deux Roses, 84700 SORGUES

**Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON – Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier**

### **DESCRIPTION DU BIEN ET MODE D'OCCUPATION**

**UN IMMEUBLE AVEC VUE MER** sis sur le Port de Plaisance de la Commune de LA SEYNE SUR MER, 23 Quai Gabriel Péri, Cadastrée Section AM N° 496 les lots de Copropriété N° 1, 2, 3 et 4 représentant une superficie habitable de 321,54 m<sup>2</sup>

Les biens consistent en 4 lots de Copropriété

N°1 soit un local commercial au rez-de-chaussée d'une superficie de 100,68 m<sup>2</sup>  
N°2 soit deux appartements de type T1 au premier étage d'une superficie de 72,20 m<sup>2</sup>  
N°3 soit un appartement de type T3 au deuxième étage d'une superficie de 73,90 m<sup>2</sup>  
N°4 soit un appartement de type T3 au troisième étage d'une superficie de 74,76 m<sup>2</sup>

## **MODE D'OCCUPATION**

Seul le lot N° 1 est occupé au titre d'un bail commercial en date du 26 avril 1993 renouvelé en date du 1<sup>er</sup> avril 2002.

## **CHARGES ET TAXES**

Le montant de la taxe foncière n'a pas été communiqué,

Les provisions sur charges non communiquées.

## **SYNDIC**

L'immeuble ne comporte pas de syndic

## **INFORMATIONS IMPORTANTES SUR L'IMMEUBLE**

L'immeuble est en mauvais état et a fait l'objet

- le 27 Janvier 2015 d'un Arrêté Préfectoral N° 2015-02 portant déclaration d'insalubrité remédiable du logement du 3<sup>ème</sup> étage. Les travaux prévus n'ont pas été effectués.
- le 27 Janvier 2015 d'un second Arrêté Préfectoral N° 2015-03 portant déclaration d'insalubrité remédiable des parties communes de la Copropriété 23 Quai Gabriel Péri. Les travaux prévus n'ont pas été effectués

## **CONDITIONS POUR ENCHERIR**

Tout enchérisseur devra remettre à son avocat inscrit au Barreau de TOULON et ce avant qu'il porte les enchères un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 € lorsque la mise à prix est inférieure à 30 000 €

## **SITE INTERNET**

Il est précisé que le Cahier des Conditions de Vente et toutes les pièces afférentes à la présente procédure sont accessibles sur le site internet : [www.kalliste-avocats.com](http://www.kalliste-avocats.com) à la rubrique vente aux enchères.

## **ENCHERES & MISE A PRIX**

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI DOUZE JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ à QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de SOIXANTE DIX MILLE EUROS

**Ci .....** **70 000,00 €**

Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Frédéric PEYSSON - Avocat - et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON où il a été déposé le 16 Décembre 2024 et a été enregistré sous le n° 24/00106

A TOULON, le 22 Avril 2025

Signé : Maître Frédéric PEYSSON, Avocat.